



EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le

ID : 059-215906504-20250920-ARAG2025_09_23A-AR

APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

SUBVENTION ACTEE+/CHÈNE 2

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville
Place Jean Delvaïnquier
BP 30109 – 59393
Wattrelos Cedex

Nous, Maire de la ville de WATTRELOS,

Vu l'article L.2122 - 22 26° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la demande d'attribution de subventions ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2 du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de WATTRELOS, transmise à Monsieur le Préfet du Nord le 29 mai 2020 ;

Considérant que la Métropole Européenne de Lille (MEL) a sollicité, pour la commune, une subvention dans le cadre du programme national ACTEE + / CHÈNE 2, piloté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) ;

Considérant qu'une subvention d'un montant maximum de 210 000 euros peut bénéficier à la commune de Wattrelos pour la réalisation d'un schéma directeur immobilier énergétique ;

DÉCISIONS

ARTICLE 1 : De solliciter et d'accepter l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 210 000 euros accordée par la FNCCR pour la réalisation d'audits énergétiques de 68 bâtiments communaux.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

ARTICLE 3 : D'imputer la recette correspondante sur le budget communal.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Cette décision sera publiée sur le site internet de la commune.

La présente décision est rendue exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattrelos, le 23 SEP. 2025

Le Maire,

Dominique BAERT



Fait à Wattrelos, le 20 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Dominique BAERT

TOUTE LA CORRESPONDANCE DOIT ETRE ADRESSEE IMPERSONNELLEMENT A MONSIEUR LE MAIRE DE WATTRELOS
Votre courrier a été enregistré de manière informatique. Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/78, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant sur demande auprès du service ayant suivi votre courrier ou auprès de la Direction Générale des Services